



Madame la Directrice générale de l'Unesco
Monsieur le Président de la Conférence Générale de l'UNESCO,

L'Office International de l'Enseignement Catholique est une organisation internationale catholique (OIEC) qui fédère plus de cent organisations nationales pour l'éducation catholique à travers le monde, ce qui représente environ 210.00 écoles et plus de 45 millions d'élèves. Avec elle, agissent d'autres ONG qui partagent son approche anthropologique de l'éducation : BICE, New Humanity, OIDEL, OMAEC, JECI, AEFLib, ainsi que de nombreuses congrégations religieuses...

Depuis de nombreux siècles, l'Eglise s'est engagée en faveur de l'éducation pour tous, et elle dispose de ce fait d'une grande expertise dans ce domaine. Aujourd'hui, et compte tenu des caractéristiques de notre monde contemporain, il s'agit plus particulièrement d'éduquer à l'humanisme solidaire, dans une démarche d'éducation qui soit celle de la culture du dialogue, de la globalisation de l'espérance, et de l'inclusion, notamment celle des enfants les plus pauvres et aux besoins spécifiques.

En tant qu'ONG associée à l'UNESCO et aux Nations unies, l'OIEC s'est depuis toujours engagé sans réserve pour la mise en œuvre de Education Pour Tous, puis Education 2030, ainsi que pour la mise en œuvre de l'objectif 4 des Objectifs du Développement Durable. Il était notamment présent aux différents Forum mondiaux de l'Education, à Dakar en 2000, et à Inchéon en 2015.

Bien qu'appartenant au secteur dit « privé », les écoles catholiques ne se confondent nullement avec des entreprises à but lucratif. Elles participent activement au service public de l'éducation, dans le respect des consciences et l'accueil de tous. Elles rendent de grands services, dont les représentant des Etats sont les témoins. C'est pour cela que l'OIEC souhaite que le traitement de l'éducation au sein de l'UNESCO intègre les dispositions de l'ensemble des instruments internationaux, notamment les points 3 et 4 de l'article 13 du Pacte relatif aux droits économiques sociaux et culturels qui prévoit la liberté des parents de choisir des établissements autres que ceux des pouvoirs publics d'une part, et la liberté de créer et de diriger des établissements d'enseignement, en coopération avec les Etats parties d'autre part.

Je vous remercie

Philippe Richard

Secrétaire Général
Madam Director-General of UNESCO,
Mr. President of the General Conference of UNESCO,

The International Office for Catholic Education is an international Catholic organization (OIEC) that federates more than one hundred national organizations for Catholic education worldwide, representing approximately 210,000 schools and more than 45 million students. With it, act other NGOs that share its anthropological approach to education: BICE, New Humanity, OIDEL, OMAEC, JECI, AEFLib, as well as many religious congregations ...

For many centuries, the Church has been committed to education for all, and has a great deal of expertise in this area. Today, and taking into account the characteristics of our contemporary world, it is more particularly a question of educating solidarity humanism, in an approach of education which is that of the culture of the dialogue, the globalization of the hope, and inclusion, including that of the poorest and special needs children.

As an NGO associated with UNESCO and the United Nations, the OIEC has always been committed unreservedly to the implementation of Education For All and Education 2030, as well as to the implementation of the Objective 4 of the Sustainable Development Goals. He was present at various World Education Forum, in Dakar in 2000, and in Incheon in 2015.

Although belonging to the so-called "private sector", Catholic schools are in no way confused with for-profit companies. They participate actively in the public service of education, in the respect of consciences and the welcome of all. They render great services, of which the representatives of the States are the witnesses. That is why the OIEC wants the treatment of education within UNESCO to incorporate the provisions of all international instruments, including points 3 and 4 of Article 13 of the Covenant on Human Rights. social and cultural rights which provides for the freedom of parents to choose non-government institutions on the one hand, and the freedom to establish and run educational institutions, in cooperation with States Parties, on the other.

Thank you

Philippe Richard
General secretary